

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2022

- Membres afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Présents : 14
- Absent excusé : Michel THIVOLLE (pouvoir à Odile ASSELINEAU)
- Secrétaire de séance : Denis PERRIN
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN, Maire

Ouverture de la séance à 18 heures 30

- **Approbation du procès-verbal (PV) du Conseil Municipal (CM) du 20 octobre 2022**

L'approbation du PV est reportée à la prochaine séance du CM (15 décembre), le document n'étant pas finalisé ce jour.

I. ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES, VIE ECONOMIQUE, TOURISME

Administration générale

Par M. le Maire.

- Organisation avec la Communauté de Communes du Val de Drôme (CCVD) d'un hommage à Michel GILES

La CCVD a offert un olivier à la commune en hommage à Michel GILES, Maire de Puy-Saint-Martin (PSM) de 2014 à 2021. L'arbre sera planté dans le parc Adèle Clément, et une cérémonie réunissant les proches et ses anciens collaborateurs sera organisée courant décembre en son honneur.

- Les ordinateurs du secrétariat de mairie étant vieillissant et présentant des faiblesses dans leur fonctionnement vont être remplacés à la mi-janvier 2023.
Un devis est présenté aux élus pour un montant de 2246, 40 €. La dépense fait l'objet d'une validation des membres du CM.

Ressources Humaines

- Facturation assainissement 2021

Le secrétariat faisant face à un accroissement temporaire d'activité, la commune a fait appel à un prestataire de services pour la saisie des factures des consommations d'assainissement de l'année 2021.

Le coût est égal à celui d'un agent.

Les usagers recevront 2 factures cette année : 1 de la commune pour 2021 et 1 de la Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération (CAMA) pour 2022.

II. INTERCOMMUNALITE

Par M. le Maire et M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité.

- CR du Bureau Communautaire du 24 octobre 2022

- Visite de la médiathèque ;
- Présentation de NUMERIAN (divers services informatiques mutualisés) ;
- Bilan de festival de l'été ;
- Discussion autour de la création d'une maison des internes afin d'attirer des médecins sur le territoire (9000 personnes n'ont pas de médecin traitant sur Montélimar).

- Compte-Rendu (CR) du Conseil Communautaire (CC) du 10 novembre 2022

Liste non exhaustive des sujets abordés lors de cette séance :

- Délocalisation des séances du CC dans les communes membres du territoire ;

- Débat sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération (CAMA) ;
- Subvention à l'Office de Tourisme de la CAMA ;
- Garantie d'emprunt accordée aux bailleurs sociaux ;
- Abattement de la Taxe Foncière pour les locaux sociaux ;
- Modification du PLU afin de préserver les zones humides de la base de loisirs ;
- Convention avec NALDÉO pour la réalisation des études du sol préalables à la réalisation d'une installation d'assainissement non collectif (à destination des particuliers) ;
- Rapport du Syndicat des Portes de Provence (SYPP) sur les prix et la qualité du service public de valorisation et du traitement des déchets ;
- Arrêt du projet de centre de rééducation porté par l'association Dieulefit Santé – refus de l'Agence Régionale pour la Santé.

L'ensemble des délibérations et CR du CC de la CAMA sont consultables sur leur site officiel : <https://www.montelimar-aagglo.fr/lagglo-le-projet-de-territoire/le-conseil-communautaire/deliberations-et-comptes-rendus>

- CR de la Commission Environnement du 19 octobre 2022
Par M. Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité.
 - Rapport Développement Durable 2022 ;
 - Présentation des opérations réalisées par le Syndicat Mixte du Bassin du Roubion et du Jabron (SMBRJ) en 2021 (lutte contre les espèces exotiques envahissantes, valorisation du pastoralisme afin de lutter contre l'ambroisie, etc.) ;
 - Point sur la procédure pour le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) Assainissement ;
 - Réflexion sur l'optimisation des sites de stockage de déchets verts ;
 - Avancement de l'étude sur la collecte des biodéchets (obligatoire au 1^{er} janvier 2024) ;
 - Point d'information sur les futurs nouveaux horaires des déchèteries.

- CR de la Commission Famille du 19 octobre 2022
Par Mme Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie scolaire et de la Jeunesse.
 - Bilan de la rentrée 2022/2023 sans les crèches ;
 - Construction d'une crèche de Cléon d'Andran ;
 - Présentation du projet de la maison des internes afin de lutter contre les déserts médicaux ;
 - Effectifs périscolaires 2022/2023 ;
 - Organisation des chantiers jeunes.
La commune va reconduire un chantier jeunes au mois d'avril 2023 dans l'optique de peindre les 2 pièces restantes du bâtiment du périscolaire.

- CR de la Commission Culture du 17 octobre 2022
Par M. Claude COSTECHAREYRE, Adjoint en charge de la Commission Vie associative, Communication, Participation citoyenne et Culture.
 - Point sur les Micros Folies ;
 - Bilan des Journées du Patrimoine ;
 - Point sur la rentrée du Conservatoire ;
 - Nouvelle identité visuelle de la CAMA ;
 - Point sur la distribution du programme culturelle.

III. FINANCES

Par Mme Odile ASSELINEAU, Conseillère déléguée aux Finances.

- Traverse du village : mise à jour du plan de financement pour les demandes de subventions
Par délibération n° 51-2022 en date du 22 septembre 2022, le Conseil Municipal a validé le plan de financement des travaux à engager dans le cadre de l'aménagement de la Traverse du village.

Un nouveau chiffrage, présenté par le bureau d'études en charge du dossier, contraint le CM a modifié le plan de financement, avant de le soumettre aux organismes sollicités pour les demandes de subventions.

➤ 1^{ère} tranche (2023-2024)

Organismes	Pourcentage sollicité	Montant HT des travaux	Montant sollicité
État	10 %	1 820 248.81 €	182 024.88 €
Région	30 %		546 074.64 €
Département	40 %		728 099.52 €
Commune	20 %		364 049.76 €
Total HT			1 820 248.81 €
TVA 20 %			364 049.76 €
Total part communale	20 % + TVA		728 099.52 €

➤ 2^{ème} tranche (2025-2026)

Organismes	Pourcentage sollicité	Montant HT des travaux	Montant sollicité
État	10 %	1 441 700.00 €	144 170.00 €
Région	30 %		432 510.00 €
Département	40 %		576 680.00 €
Commune	20 %		288 340.00 €
Total HT			1 441 700.00 €
TVA 20 %			288 340.00 €
Total part communale	20 % + TVA		576 680.00 €

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Autorisation donnée à M. le Maire pour la réalisation des opérations utiles à la gestion financière de la commune

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de procéder dans les limites fixées par le Conseil Municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 20 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet à Monsieur le Maire, par délégation du Conseil Municipal, de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal ;

Vu les articles L. 1618-1 et L. 1618-2 qui permettent aux Collectivités Territoriales de déroger, sous certaines conditions, à l'obligation de dépôt de fonds auprès de l'Etat,

Vu la délibération n° 06-2022 en date du 1^{er} avril 2022 précisant les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; et fixant le montant maximum annuel d'ouverture d'une ligne de trésorerie à 50 000 € ;

Considérant la nécessité de préciser les délégations données à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Considérant le montant prévisionnel des travaux à engager pour l'aménagement de la Traverse du village ;

Il est demandé aux membres du CM de donner délégation à M. le Maire pour la réalisation d'emprunts destinés au financement des travaux de la Traverse du village, et de lui donner délégation pour la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Décision modificative n° 2

Délibération reportée au prochain CM.

- La commune prépare un Débat d'Orienta-tion Budgétaire (DOB) afin de le présenter au CM du mois de janvier 2023, à confirmer.

Il s'agit d'un moment majeur de la préparation du budget, qui permet aux élus d'exprimer leur avis sur les grandes lignes du budget à venir.

IV. VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE

Par M. le Maire.

Vie associative

- M. Gilles COSTE, adhérent du FC La Valdaine, a été désigné comme référent du club pour la gestion courante des bâtiments communaux du stade.

Communication

- La réunion publique annuelle se déroulera le vendredi 09 décembre à 18 heures 30. La communication sera faite sur les canaux habituels (affichage, site internet, Panneau Pocket, prospectus).
- La Municipalité prépare une réunion de concertation avec les habitants pour le projet global de réaménagement du parc Adèle Clément (début 2023).

Culture

Par M. Claude COSTECHAREYRE, Adjoint en charge de la Commission Vie associative, Communication, Participation citoyenne et Culture.

- CR de la Commission Culture du 07 novembre 2022

Les membres de la Commission ont travaillé à la mise en place d'une programmation culturelle 2023 complémentaire aux propositions des acteurs associatifs, à la fois pour élargir les publics concernés (le public adolescent étant peu sollicité), mais également pour enrichir l'offre en lien avec la CAMA, les villages environnants, le Département et la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Une première rencontre avec la Vice-Présidente en charge de la culture de la CAMA a permis de préciser quelques points :

- En dehors de la gestion des équipements dont l'intercommunalité a la charge, elle n'a pas directement la compétence Culture dans ses missions. Pour autant, la Commission Culture, où siège Patrick CISTERNE, peut donner un coup de pouce dans le cadre du dispositif ITINERANCE doté d'un petit budget de 28 000 €. Les associations intéressées peuvent se rapprocher des services de la commune pour voir ce qui est possible.
 - Concernant la programmation culturelle et la mise en place d'un calendrier pour 2023, les suggestions de la Commission seront présentées lors de la prochaine réunion avec les associations, afin de définir les collaborations éventuelles, l'équipe municipale ayant le souci d'accompagner les associations et de ne pas se substituer à elles. Le CR de cette réunion sera disponible au secrétariat de mairie et regroupera l'ensemble des propositions d'animation proposées.
 - L'idée globale de la Commission est de proposer une image du village plus placée sous le signe de la culture.
- La Compagnie Émilie Valantin présente son spectacle de Noël « Contes de ma mère L'Oye », extraits des contes de Charles Perrault, à la salle des fêtes le dimanche 11 décembre à 17 heures. Ce spectacle gratuit est à destination de tous les publics, et financé par la commune (950 €).

V. SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE

Par Mme Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie scolaire et de la Jeunesse.

Vie scolaire

- CR du Conseil d'école du 08 novembre 2022

Les élections des parents d'élèves ont eu lieu avec un taux de participation de 52 % et de 45% pour Roynac. Il fallait se prononcer sur une seule liste.

Les directeurs des 2 écoles ont présenté le bilan des coopératives scolaires, tous 2 excédentaires du fait de la mise en suspens des activités pendant les périodes de restriction sanitaire. Le programme de cette année prévoit entre autres : classe découverte, repas de Noël.

Les effectifs sont stables : 34 élèves à PSM et 43 élèves à Roynac.

6 élèves en Toute Petite Section devraient faire leur rentrée en janvier 2023. Il est rappelé qu'ils ne pourront être accueillis le matin que si ce nombre se maintient. Il est recommandé aux parents de venir les inscrire au secrétariat de mairie de PSM.

L'école de Roynac va procéder à un exercice de sécurité incendie (à faire 2 fois par an).

La fête de l'école aura lieu le 30 juin 2023 à la salle des fêtes et dans le parc de PSM.

L'intervention du Centre Musical Rural est réglée pour cette année à PSM.

– CR de l'Assemblée Générale de l'Amicale Laïque du 10 novembre 2022

L'association qui gère la cantine scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) se trouve en difficulté financière. Une subvention exceptionnelle devrait être sollicitée auprès des communes de Puy-Saint-Martin et Roynac dont le montant et les modalités de répartition resteront à définir lors d'une prochaine rencontre entre les parties.

La restauration scolaire pour les élèves des écoles maternelles et primaires est un service public communal.

Jeunesse

– CR du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) du 04 novembre 2022

10 jeunes Puy-Saint-Martinois, âgés de 10 à 17 ans, composent le CMJ de Puy-Saint-Martin. L'équipe dynamique est soutenue bénévolement par Servanne Le Dref, habitante de la commune et directrice du périscolaire de Roynac.

Point sur leur actualité :

- 3 et 4 décembre 2022, participation à la manifestation « Puy-Saint-Martin, Hier et Aujourd'hui » ;
- Préparation des cadeaux à destination des habitants de plus de 90 ans ;
- 17 décembre 2022, aide au service du repas des anciens et fabrication des décorations des tables.

Les membres du CMJ travaillent sur le projet « mur de l'école » : ils envisagent de rafraîchir et de renouveler les tags de l'enceinte du bâtiment (chantier prévu pour juin 2023).

VI. AMENAGEMENT, CADRE DE VIE

Urbanisme

Par M. Michel DASPE, Conseiller municipal en charge de l'Urbanisme.

– Point sur les dossiers en cours

7 nouvelles Déclarations Préalables (DP) depuis le CM du mois dernier dont 4 relatives à la pose de panneaux photovoltaïques.

Bilan 2022 à ce jour : 70 dossiers déposés en mairie dont 28 Permis de Construire (PC) et 42 DP. Lotissement le Sud : 21 PC sur 29 lots, 7 ouvertures de chantier.

– Approbation du règlement du service intercommunal pour l'instruction des autorisations (urbanisme et travaux) relatives à l'occupation du sol

En matière d'instruction des Autorisations dites du Droit des Sols (ADS), la loi ALUR du 24 mars 2014, a réservé la mise à disposition des services de l'État aux seules communes appartenant à un Établissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de moins de 10 000 habitants ou aux EPCI compétents de moins de 10 000 habitants.

La Communauté d'Agglomération Montélimar Agglomération (CAMA) étant au-dessus ce seuil démographique, ses communes membres ont dû assurer directement l'instruction de leurs autorisations d'urbanisme dès le 1^{er} juillet 2015 pour celles disposant d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à compter du 1^{er} janvier 2017 pour celles dotées d'une carte communale.

Le Code général des collectivités territoriales prévoit cependant la possibilité de créer un service commun à l'échelle intercommunale pour prendre en charge cette mission.

Ainsi, dès le 23 février 2015, le Conseil Communautaire a approuvé la création d'un service commun intercommunal pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et fixé, dans un règlement spécifique, les conditions de collaboration entre les communes et la CAMA.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes - selon leur importance - doivent disposer d'une téléprocédure spécifique permettant la réception et l'instruction sous forme dématérialisée des demandes d'autorisation d'urbanisme ou de recevoir les demandes sous format numérique.

La loi prévoit, là encore, la possibilité de mutualiser les moyens au travers du service en charge de l'instruction des actes d'urbanisme. Ainsi, la CAMA a mis en place un guichet numérique pour

l'ensemble de ses communes membres et propose l'adaptation du règlement afin de prendre en compte ces nouvelles modalités.

Il est demandé aux membres du CM d'approuver ce nouveau règlement.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

Travaux

– Point sur le chantier du Chastelas

Par M. Denis PERRIN, 1^{er} Adjoint en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines, de la Vie économique et du Tourisme, référent du dossier du Chastelas.

Le chantier a connu quelques ralentissements du fait des intempéries. Il devrait cependant s'achever à la fin de l'année, à l'exception de la table d'orientation dont les délais de livraison avoisinent les 9 semaines.

Avec le concours de PSMI et Archives et Patrimoine, la municipalité finalise actuellement les légendes et affine les choix techniques avant la validation définitive préalable à la production.

L'inauguration du site est ainsi envisagée courant mars 2023.

– Point sur les travaux d'entretien généraux

Par M. David LAMANDE, Adjoint en charge de l'Aménagement et du Cadre de vie.

Suite aux fortes précipitations survenues dernièrement, plusieurs chemins communaux et fossés ont été endommagés et sont en cours de réfection (curage des fossés notamment + évacuation de la terre et des végétaux).

Des devis sont en cours pour les travaux importants (chemin des Griottes = 8 700 € / réservoir de la Pigne = 20 000 €).

La commune peut prétendre à une subvention (40% du montant HT des travaux) émanant des services départementaux afin de compenser le coût de cette dépense imprévue et exceptionnelle. Le dossier est en cours de constitution.

Une balayeuse mécanique va intervenir une journée (semaine 47, du 21 au 25 novembre) sur la voirie communale afin d'enlever les gravillons disséminés par les pluies.

Suite à d'importantes infiltrations d'eau dans l'église, les agents communaux ont procédé à un nettoyage des alentours du bâtiment. Certains arbres et végétaux situés trop près des murs ont été retirés, et les cheneaux déboîtés remis en place.

La taille des arbres a été effectuée sur l'aire de camping-car, au périscolaire, au parking du tennis et au rond-point de l'Olivier.

– Prédation du loup

M. David LAMANDE, référent loup de la commune, informe sur la situation actuelle : 26 attaques lupines se sont produites ces dernières semaines dans un rayon de 15 kms autour de la commune.

Le portail « maploup.fr » fournit en temps quasi-réel des informations aux élus et éleveurs sur le contexte de prédation dans les régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud PACA.

– Entretien du cimetière

M. le Maire informe que l'usage des produits phytosanitaires est interdit dans les espaces publics. Le désherbage doit donc s'effectuer manuellement et mécaniquement. L'entretien du cimetière est assuré par les employés communaux et une entreprise intervient 5 fois par an depuis 2022.

Cadre de vie

– Point sur le projet éolien

Les études d'implantation seront finalisées courant décembre.

L'emplacement du projet a dû être déplacé de quelques dizaines de mètres afin de respecter les règles de prospect (distance minimale entre les bâtiments fixée par les règles d'urbanisme).

Le dépôt du dossier d'urbanisme est prévu pour juin 2023.

- Traverse du village : Avant-Projet (AP) définitif
Le bureau d'étude a présenté l'APD relatif au réaménagement de la Traverse du village. Il sera publié sur le site internet de la commune dans la rubrique « Environnement – Urbanisme – Cadre de vie / Travaux – Projets » et disponible pour consultation au secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Élus

- Irène MAURIN informe sur les nouveautés au Pôle Santé de la Valdaine et l'offre de soins dispensée à Puy-Saint-Martin :
 - L'équipe du Pôle Santé de la Valdaine se développe. Lors de son ouverture, elle était composée de 4 médecins généralistes, 6 infirmiers et 2 pharmaciens. Elle compte aujourd'hui 6 médecins généralistes, 3 remplaçants, 9 infirmiers, 1 orthoptiste (rééducation de la fonction visuelle) et 1 diététicienne, auxquels s'ajoutent 1 pédiatre à raison de 2 journées par mois et 2 infirmières Asalées, spécialisées dans l'éducation thérapeutique. Depuis peu, les consultations sans rdv en urgence bénigne sont ouvertes 4 matinées par semaine.
 - Les 3 infirmiers du cabinet de PSM dispensent une multitude d'actes sur place au cabinet situé sous la mairie : bilans sanguins, vaccins contre la grippe et le covid, tests antigéniques, PCR, entres autres, ainsi que tous les soins à domicile. Ils proposent également des séances d'éducation thérapeutique (aider le patient et ses proches à comprendre la maladie, le traitement, et à vivre le plus sainement possible avec une maladie chronique).
L'offre de soins sur la commune est complétée par 1 kinésithérapeute qui donne des cours de Pilates et de gym douce, 1 psychologue et 1 ostéopathe.
- Denis PERRIN présente SOLIHA Auvergne-Rhône-Alpes : il s'agit d'un service d'information et de formation mobile pour favoriser le maintien à domicile dans un logement adapté (aides techniques pour les déplacements et la préhension, informations sur les dispositifs d'aides aux travaux d'économie d'énergie et d'adaptation de son logement, etc.).
La commune fait partie de leur programmation 2023. Les dates des passages seront communiquées sur les canaux habituels.
- Denis PERRIN a participé à la réunion de préparation de la 19^{ème} Rando des 15 programmée pour le dernier week-end de mars 2023. Cet évènement initié afin de découvrir le patrimoine des communes parcourues mobilise de nombreux bénévoles, et nécessite une concertation quant aux places de stationnement requises. Le départ est prévu à la salle des fêtes de Puy-Saint-Martin.
- Rappel évènements :
 - Concert hommage à Bashung le 18 novembre à la salle des fêtes,
 - Marché de Noël organisé le 27 novembre par le restaurant Le Champ de Mars.

Public

- Un administré interpelle l'assemblée sur divers points :
 1. Il demande ce qu'il en est de la proposition d'achat d'une parcelle de bois à Chevière annoncée lors du CM du 15/09 dernier, et celle-ci fait partie de la ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique).
 - La parcelle n'appartient pas à la zone précitée, et la proposition n'est plus à l'ordre du jour.
 2. Il remercie la municipalité pour la réfection du marquage de la place de stationnement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et suggère d'en faire de même pour les autres emplacements.
 - La réfection est programmée et en cours de réalisation.
 3. Il demande ce qu'il est advenu du don de 100 € d'un camping-cariste à destination des réparations des toilettes publiques du parc.
 - Le don a été accepté par délibération n°52-2022 lors du CM du 20/10.
 4. Il évoque le sujet du déplacement du monument aux morts, débattu en « questions diverses » lors du CM du 21/07. Il s'interroge sur la concertation des citoyens à ce

propos, arguant que l'ensemble de la population n'ait pas été sondée et qu'une partie s'y oppose.

- L'assemblée rappelle que le déplacement du monument aux morts a été proposé lors des cafés citoyens alors qu'il n'était pas à l'ordre du jour du programme au moment des concertations.
- Claude COSTECHAREYRE ajoute que concertation ne vaut pas forcément décision. Le projet a été construit en toute transparence en tenant compte des avis émis par les participants des réunions publiques et des cafés citoyens.
- Il est précisé que le déplacement du monument aux morts est incontournable, même de façon temporaire, pour la réalisation des travaux de la place du Poilu. Une forêt urbaine se substituera à l'espace bétonné actuel offrant un véritable espace de vie partagé et qui obstruera la visibilité du monument. L'étude de la tranche 2, qui concerne la place du Champ de Mars et ses abords, propose 4 projets d'implantation. Le projet s'axe sur la volonté de faire de cette zone le cœur de vie et de convivialité du village. L'édifice y serait d'autant plus valorisé. Les Puy-Saint-Martinois seront invités à formuler leurs idées, envies, et attentes lors de futures réunions publiques et cafés citoyens.

5. Il interpelle à nouveau l'assemblée au sujet du double-sens cyclable au niveau des Terrasses de Provence, entre autres.

- L'assemblée rappelle qu'elle s'est déjà prononcée contre la mise en place de cette signalétique lors des CM du 05/10/2021 et du 19/05/2022, qu'elle juge dangereuse. Elle convient cependant qu'un panneau « sens interdit » pourrait être ajouté à la rue des Redis.

6. Il s'insurge sur le dernier « Mag de l'Agglo », produit par la CAMA : trop de papier glacé, pas assez de contenu ; ce qui lui semble une gabegie au regard de la transition écologique.

– Un administré remercie la municipalité pour la réponse rapide formulée à son courrier suite aux dégâts causés par les pluies, et pour sa réactivité sur le terrain.

Il demande des précisions sur le nombre exact d'éoliennes prévu car certains écrits annoncent 3 installations et d'autres 4.

- La municipalité ne peut pas se prononcer à ce jour car le projet définitif est en cours de finalisation comme indiqué plus haut. Il fera l'objet d'une enquête publique très prochainement.

La séance est levée à 20 heures 15.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le jeudi 15 décembre 2022 à 18 heures 30.

Approbation du procès-verbal

Le 19/01/2023, à Puy-Saint-Martin

Le Maire,
Anthony CÉLÉRIEN



Le secrétaire de séance,
Denis PERRIN

